

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 10 mai 2011 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Normand Pagé, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2011
4. Liste des comptes à payer
5. Listes des chèques émis au mois d'avril 2011
6. Dépôt de la correspondance
7. Appui à la MRC d'Antoine-Labelle et à la Municipalité de Nominingue – Révision des critères Réno-Village
8. Rapport du comité de transport
9. Achat de supports à vélos
10. Agence de vente de titres – Dépanneur GG Jean
11. Autorisation de signature – Entente avec le CRT de Lanaudière pour l'interconnexion
12. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2010
13. Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2011
14. Nomination des vérificateurs pour l'année 2011
15. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires
16. Renouvellement de l'entente relative aux résultats de l'enquête hôtelière
17. Publicité « Hommage aux aînés »
18. Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et

nomination d'un représentant pour siéger aux assemblées des membres

19. Désignation des membres au conseil d'administration du CLDEM
20. Offre de service - Déménagement
21. Achat d'équipements informatiques et serveur
22. Achat de mobilier
23. Disposition de biens meubles
24. Disposition d'un coffre-fort et transport de classeurs latéraux isolés
25. Adoption du règlement numéro 123 modifiant l'article 1 du règlement numéro 3 concernant les séances du conseil de la MRC Les Moulins afin de changer le lieu des séances du conseil de la MRC Les Moulins
26. Journée fériée du 1<sup>er</sup> juillet 2011
27. Autorisation de paiement d'honoraires professionnels à la firme BPR-Triax - Surveillance des travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales du cours d'eau « En Bon État »
28. Autorisation de paiement d'honoraires professionnels à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes - Relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins
29. Déménagement, transfert, achat de sept (7) appareils téléphoniques supplémentaires et réinstallation du système téléphonique et informatique au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne
30. Résolution afin de décréter des travaux de reprofilage du Ruisseau de feu à Terrebonne
31. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-143, 1001-144, 1001-145 et 1001-149 de la Ville de Terrebonne
32. Herbe à poux – Offre de service des Ateliers artistiques Côte à Côte
33. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – Projet dévolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie
34. Échantillonnage sur le territoire du bassin versant de la rivière des Mille-Îles, année 2011
35. Rapport du Comité d'aménagement
36. Transferts de systèmes embarqués (boîtes de perception) pour autobus

37. Paiement pour des travaux supplémentaires au futur bureau de la MRC situé au 710 boulevard des Seigneurs
38. Période de questions
39. Clôture de la séance

7856-05-11 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7857-05-11 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7858-05-11 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2011

Il est proposé par madame Denise Paquette appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2011 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7859-05-11 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la listes des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 884 120,84\$ pour le mois de mai 2011 soit et est acceptée (annexes « *Comptes à payer mai 2011* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-060 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 884 120,84\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7860-05-11 Listes des chèques émis aux mois d'avril 2011

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars pour un montant de 2 017 563,25\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Avril 2011* »).

ADOPTÉ

7861-05-11 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mai 2011* »).

ADOPTÉ

7862-05-11 Appui à la MRC d'Antoine-Labelle et à la Municipalité de Nominique – Révision des critères Réno-Village

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Nominique et de la MRC d'Antoine-Labelle pour une révision des critères RénoVillage;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'amélioration de l'habitat confirme que les coûts pour rendre un logement conforme à un règlement municipal ou provincial peuvent être reconnus, à la condition que le coût minimal des travaux admissibles soit de 2 000\$, ce qui permet la mise aux normes d'une installation septique dans le cadre du programme RénoVillage;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, les travaux visant uniquement à se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.8) ne sont pas admis;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires désirent tout de même rendre leurs installations septiques conformes aux normes environnementales et que ces derniers ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la valeur maximale d'admissibilité d'un bâtiment est à 90 000\$, ne reflétant plus la réalité actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le revenu du ménage devrait aussi être majoré afin de permettre à plus de gens à faible revenu de bénéficier de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme RénoVillage est administré par les municipalités régionales de comté, mais découle de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la Municipalité de Nominique et la MRC d'Antoine-Labelle qui demandent à la SHQ, une révision des critères d'admissibilité au Programme RénoVillage afin d'augmenter le revenu annuel, pour être admissible à 90% de l'aide financière, pour une personne vivant seul à 20 000\$, pour un ménage de 2 à 3 personnes à 30 000\$, pour un ménage de 4 à 5 personnes à 35 000\$.

QUE de plus, une plus grande admissibilité dans le cadre des travaux visant à se conformer au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, C. Q-2r.8) qui a pour objectif d'interdire le rejet dans l'environnement d'eaux de cabinets d'aisances, d'eaux usées ou d'eaux ménagères et d'augmenter la valeur

d'admissibilité d'un bâtiment à 140 000\$.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à la Société d'habitation du Québec, au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, aux MRC de Lanaudière en appui à la Municipalité de Nominingue et à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ

7863-05-11 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7864-05-11 Achat de supports à vélos

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir l'achat de cinq (5) supports à vélos;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT de Lanaudière de procéder à l'acquisition de cinq (5) supports à vélos.

ADOPTÉ

7865-05-11 Agence de vente de titres – Dépanneur GG Jean

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la vente de titres de transport au Dépanneur GG Jean, situé au 1 141, rue Grande-Allée, à Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil accepte d'autoriser le Dépanneur GG Jean, situé au 1 141, rue Grande-Allée, à Mascouche, à devenir agence de vente de titres, conditionnellement à ce qu'une preuve d'assurance soit fournie.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt et de consignation à intervenir avec monsieur Ge Gan, propriétaire du dépanneur GG Jean.

ADOPTÉ

7866-05-11 Autorisation de signature – Entente avec le CRT de Lanaudière pour l’interconnexion (amendée par résolution #7916-06-11)

CONSIDÉRANT QUE les MRC fournissent un service de transport adapté et que ce service peut aussi être fourni de manière à assurer une liaison avec des points situés à l’extérieur de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL et les représentants des MRC et des usagers souhaitent établir, depuis plusieurs années, le projet d’interconnexion des services de transport adapté, c’est-à-dire de permettre aux usagers des MRC d’effectuer des déplacements sur l’ensemble du territoire du CRTL et vers l’extérieur de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL en partenariat avec la Conférence régionale des élus de Lanaudière et le ministère des Transports du Québec ont permis la mise en place d’un projet d’interconnexion entre les services de transport adapté de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec et la Conférence régionale des élus de Lanaudière investissent chacun 100 000\$ dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est mis en place pour une durée d’un an ou jusqu’à épuisement des sommes allouées au projet;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont choisi d’établir le projet d’interconnexion pour une journée semaine, soit le jeudi;

CONSIDÉRANT QUE les MRC effectueront les déplacements régionaux selon les règles d’opération en place avant la mise en vigueur du projet;

CONSIDÉRANT QUE les modalités relatives à la fourniture, par les MRC, du service permettant aux usagers du transport adapté d’effectuer des déplacements régionaux doivent être établies;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis afin de donner effet à la présente.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Conseil régional de transport de Lanaudière, à la Conférence régionale des élus de Lanaudière et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉ

7867-05-11 Acceptation des états financiers au 31 décembre 2010

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance des états financiers au 31 décembre 2010;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré

et résolu unanimement :

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, tels que préparés par Evancic, Perrault, Robertson, soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le rapport financier 2010 de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au CRT Lanaudière le rapport d'exploitation 2010 pour le transport en commun et le transport adapté de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

7868-05-11 Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2011

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE l'état des résultats au 31 mars 2011 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7869-05-11 Nomination des vérificateurs pour l'année 2011

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la firme Evancic, Perrault, Robertson, représentée par monsieur Christian Pimparé, soit mandatée et autorisée à faire la vérification des comptes de la MRC Les Moulins, à assister le personnel de la MRC, à préparer les états financiers, à vérifier et approuver les rapports d'exploitation à présenter au CRT Lanaudière pour l'année 2011, pour un montant de 21 000,00\$, excluant les taxes applicables, tel que soumis dans la lettre signée par Christian Pimparé, CGA pour la firme Evancic, Perrault, Robertson et datée du 5 mai 2011, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-061 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 21 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-413 «*Vérification comptable*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7870-05-11 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires

Monsieur Richard Marcotte donne avis de motion, dépose un projet de règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires afin d'établir des règles de contrôle et de suivi budgétaires et demande une dispense de lecture.

7871-05-11 Renouvellement de l'entente relative aux résultats de l'enquête hôtelière

CONSIDÉRANT QU'en 2007, la MRC Les Moulins a adhéré à un partenariat avec Tourisme Lanaudière afin de recevoir mensuellement des données, sous forme de tableaux synthèses, relatives à la performance hôtelière, moyennant une participation financière annuelle de 500,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a confirmé, par sa résolution numéro 7670-12-10, son intérêt à recevoir, pour l'année 2011, ces rapports mensuels de statistiques de la performance hôtelière et ce, au même tarif que l'entente précédente;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière demande à la MRC Les Moulins de confirmer son intérêt à recevoir lesdites enquêtes hôtelières pour une période de deux ans;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC Les Moulins confirme son intérêt de renouveler son adhésion au partenariat avec Tourisme Lanaudière et ainsi, continuer de recevoir, pour l'année 2012, les résultats mensuels de l'enquête de performance hôtelière commandée par Tourisme Lanaudière auprès de l'Institut de la Statistique du Québec, pour un coût annuel de 500,00\$, excluant les taxes.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le document intitulé « *Engagement du partenaire* » afin de donner plein effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-062 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7872-05-11 Publicité « Hommage aux aînés »

CONSIDÉRANT QUE La Revue prévoit souligner la Semaine nationale des aînés dans l'édition du 18 mai 2011 et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux aînés pour leur contribution à l'évolution de leur milieu de vie;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire de 1/2 page en couleur dans le journal La Revue, dans l'édition du 18 mai 2011, pour rendre hommage aux aînés, au coût de 860,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-063 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 860,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2910-341 « *Publicité - Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7873-05-11 Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant pour siéger aux assemblées des membres

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de

Lanaudière sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment, autorise le paiement de 100,00\$ pour la cotisation annuelle 2011-2012.

QUE madame Denise Paquette soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE monsieur Michel Lefebvre soit et est nommé à titre de substitut de la représentante de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-064 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Association*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7874-05-11 Désignation des membres au conseil d'administration du CLDEM

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à titre d'instance locale de développement économique par l'adoption de la résolution n°5135-03-04;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 94 de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, la MRC désigne les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement qu'elle constitue;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne les membres du conseil d'administration du CLDE des Moulins, à savoir :

Sièges #1 à #8  
Délégués des municipalités

Richard Marcotte, maire, Ville de Mascouche  
Donald Mailly, conseiller, Ville de Mascouche  
Sylvain Picard, substitut, Ville de Mascouche

Jean-Marc Robitaille, maire, Ville de Terrebonne  
Denis Poitras, conseiller, Ville de Terrebonne  
Stéphane Berthe, conseiller, Ville de Terrebonne  
Nathalie Bellavance, conseillère, Ville de Terrebonne  
Michel Morin, conseiller, Ville de Terrebonne  
Jean-Guy Sénécal, conseiller, Ville de Terrebonne

Siège #9 (Secteur professionnel)	François Duval, notaire
Siège #10 (Secteur affaires)	Peter Quinn, directeur, Caisse populaire Desjardins Terrebonne
Sièges #11 à 13 (Secteur industriel et technologique)	Philippe Massé, directeur général, Acier Leroux, division de Métaux Russel inc. Jean-Louis Legault, prés., LED Innovation Design Lucien Daigneault, vice-président, Daigneau Eau de Source
Siège #14 (Secteur chambre de commerce & tourisme)	Christian Pimparé, expert-comptable, Evancic Perrault Robertson, c.g.a.
Siège #15 (Délégué de la Table des organismes communautaires autonomes des Moulins)	Giselle Gagnon, représentante (TOCAM)
Siège #16 (Secteur éducation)	Yves St-Denis, commissaire, Commission scolaire des Affluents
Siège #17 (Secteur coopérative)	Renée Chartier, ASM
Siège #18 (Secteur travailleur, travailleur autonome et représentants syndicaux)	Joanne Daigle, Daigle Ressources humaines
Siège #19 (Secteur Établissement d'enseignement supérieur et centres de recherche)	Céline Durand
Siège #20 (Secteur agricole)	Gilbert Mathieu, producteur agricole
Siège #21 (Secteur santé)	Jacques Couillard

Les députés des circonscriptions électorales de Masson, monsieur Guillaume Tremblay et de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, les conseillères en développement industriel du Ministère Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, mesdames Sabrina Couture et Isabelle Gélinas, la directrice d'Emploi-Québec, madame Andrée Jessop et le directeur général du CLDEM, monsieur Claude Robichaud sont membres du conseil d'administration, sans droit de vote.

ADOPTÉ

7875-05-11 Offre de service - Déménagement

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services d'une entreprise de déménagement dans le cadre de la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins au 710, boulevard des Seigneurs, à Terrebonne;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

<u>ENTREPRISE</u>	<u>PRIX</u>
Déménagement National	3 800,00\$, excluant les taxes;
Le Clan Panneton	5 615,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise Déménagement National, dans le cadre de la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins au 710, boulevard des Seigneurs, à Terrebonne, au montant de 3 800,00\$, excluant les taxes, soit et est acceptée. La soumission en date du 3 mai 2011, de monsieur Éric Savage, fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-065 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 800,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419, « *Honoraires professionnels* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7876-05-11 Achat d'équipements informatiques et serveur

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC pour l'acquisition de neuf (9) ordinateurs, huit (8) écrans et un serveur;

CONSIDÉRANT la proposition de Montréal Soft reçue le 3 mai 2011 incluant les équipements requis ainsi que la suite Microsoft Office 2010 et les préparations et mises à jour;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de Montréal Soft au montant de 14 215,00\$, excluant les taxes, datée du 3 mai 2011, soit et est acceptée et fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-066 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 14 215,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750, « *Acquisition équipement informatique* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7877-05-11 Achat de mobilier

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir du mobilier de bureau pour trois (3)

employés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir quatre (4) tables et seize (16) chaises pour la cuisinette;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

<b>ENTREPRISE</b>	<b>PRIX</b>
Bureau SPEC et Bureau Denis	16 153,00\$, excluant les taxes;
Aménagement YC	11 210,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l'acquisition d'un réfrigérateur et d'un lave-vaisselle auprès de Corbeil électrique, pour une somme de 1 600,00\$, excluant les taxes.

QUE la soumission de l'entreprise Aménagement YC pour l'acquisition de bureaux et d'équipements de cuisine au montant de 11 210,00\$, excluant les taxes et le transport, soit et est acceptée. La soumission de monsieur Chevalier, datée du 10 mai 2011, fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-067 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 600,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-726, « *Ameublement de bureau* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-067-1 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 11 210,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-726, « *Ameublement de bureau* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7878-05-11 Disposition de biens meubles

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit disposer de ces biens meubles :

- Un écran d'ordinateur 13 pouces;
- Un écran d'ordinateur 16 pouces;
- Un téléviseur couleur 20 pouces de marque Emerson avec lecteur de cassette vidéo;
- Une caisse enregistreuse avec une boîte de rouleaux;
- Un rétro projecteur Bell et Howell;
- Un écran sur pied de marque Knox Série 300;
- Un répondeur Sanyo;
- Une table lumineuse;
- Une table d'ordinateur et de numériseur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite disposer de biens meubles dont l'usage n'est plus requis;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à communiquer avec les responsables des services de loisirs afin qu'ils demandent aux organismes reconnus par les villes de leur intérêt à acquérir pour la somme symbolique de 1,00\$ les biens meubles décrits à la présente liste.

ADOPTÉ

7879-05-11 Disposition d'un coffre-fort et transport de classeurs latéraux isolés

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de disposer d'un coffre-fort National Safe Canada;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins au 710, boulevard des Seigneurs, à Terrebonne, il y a lieu de déménager les trois (3) classeurs latéraux isolés Ficobec Safe;

CONSIDÉRANT l'offre datée du 6 mai 2011, de l'entreprise Axi Sécurité, au montant de 500,00\$, excluant les taxes, pour l'achat du coffre-fort National Safe Canada, incluant le déménagement des trois (3) classeurs latéraux isolés Ficobec Safe au 710, boulevard des Seigneurs, à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de l'entreprise Axi Sécurité, datée du 6 mai 2011 pour l'achat du coffre-fort National Safe Canada, incluant le déménagement des trois (3) classeurs latéraux isolés Ficobec Safe au 710, boulevard des Seigneurs, à Terrebonne, au montant de 500,00\$, excluant les taxes, soit et est acceptée, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7880-05-11 Adoption du règlement numéro 123 modifiant l'article 1 du règlement numéro 3 concernant les séances du conseil de la MRC Les Moulins afin de changer le lieu des séances du conseil de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 123 modifiant l'article 1 du règlement numéro 3 concernant les séances du conseil de la MRC Les Moulins afin de changer le lieu des séances du conseil de la MRC Les Moulins.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7881-05-11 Journée fériée du 1<sup>er</sup> juillet 2011

CONSIDÉRANT QUE la journée fériée du 1<sup>er</sup> juillet 2011 tombe un vendredi;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la journée fériée du 1<sup>er</sup> juillet 2011 soit déplacée du jeudi, 30 juin 2011, à midi, au vendredi, 1<sup>er</sup> juillet 2011, à midi.

ADOPTÉ

7882-05-11 Autorisation de paiement d'honoraires professionnels à la firme BPR-Triax - Surveillance des travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales du cours d'eau « En Bon État »

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme BPR-Triax par la résolution numéro 7446-06-10 relativement à la surveillance des travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales du cours d'eau « En Bon État »;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 7 avril 2011, au montant de 7 920,00\$, excluant les taxes, concernant le mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme BPR-Triax, la somme de 7 920,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour la surveillance des travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales du cours d'eau « En Bon État ».

ADOPTÉ

7883-05-11 Autorisation de paiement d'honoraires professionnels à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes - Relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le mandat octroyé par le conseil de la MRC Les Moulins, à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, par la résolution numéro 7683-12-10, pour la mise en plan des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture transmise par la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, en date du 26 avril 2011, au montant de 4 958,02\$, incluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du mandat susmentionnée est complétée;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la somme de 4 958,02\$ à la firme Bergeron, Boutillier, architectes, pour la réalisation du mandat octroyé par le conseil de la MRC Les Moulins par la résolution numéro 7683-12-10, pour la mise en plan des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

7884-05-11 Déménagement, transfert, achat de sept (7) appareils téléphoniques supplémentaires et réinstallation du système téléphonique et informatique au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services d'une entreprise pour le déménagement, le transfert, l'achat de sept (7) appareils téléphoniques supplémentaires et la réinstallation du système téléphonique et informatique au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

<u>ENTREPRISE</u>	<u>PRIX</u>
Bell Alliance	7 561,00\$
Montréal Soft	7 088,00\$

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise Montréal Soft, au montant de 7 088,00\$, excluant les taxes, datée du 5 mai 2011, soit et est acceptée et fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-067-2 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 863,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-528 « *Amélioration locatives* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-067-3 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 265,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-726 « *Immobilisation - Ameublement de bureau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-067-4 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 960,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7885-05-11 Résolution afin de décréter des travaux de reprofilage du Ruisseau de feu à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins exerce sa compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales*, le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le comité exécutif de la Ville de Terrebonne, en date du 9 février 2011, demandant à la MRC Les Moulins d'exercer sa compétence en matière de cours d'eau et de procéder aux travaux de reprofilage du Ruisseau de feu tel qu'il est mentionné à l'estimation de la firme Plania datée du 1<sup>er</sup> février 2011;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de décréter les travaux de reprofilage du Ruisseau de feu relevant de la compétence de la MRC, décrits à l'estimation de la firme Plania datée du 1<sup>er</sup> février 2011 et à l'annexe du règlement numéro 475-1 de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne sera éventuellement signée, laquelle indiquera que la Ville de Terrebonne sera le maître d'œuvre des travaux relevant de la compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE par son règlement numéro 475-1 modifiant le règlement numéro 475, la Ville de Terrebonne s'engage à rembourser la MRC Les Moulins dans l'exercice de sa compétence pour lesdits travaux, pour un montant de 100 900\$, excluant les taxes et les imprévus;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les travaux de reprofilage du Ruisseau de feu relevant de la compétence de la MRC, lesquels sont décrits à l'estimation de la firme Plania datée du 1<sup>er</sup> février 2011 et à l'annexe du règlement numéro 475-1 de la Ville de Terrebonne, soient et sont décrétés.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC les Moulins, une entente avec la Ville de Terrebonne, laquelle indiquera que la Ville de Terrebonne sera le maître d'œuvre desdits travaux de reprofilage du Ruisseau de feu relevant de la compétence de la MRC.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-068 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 100 900\$, excluant les taxes et les imprévus, poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le coût des travaux susmentionnés devant être remboursé à la MRC Les Moulins par la Ville de Terrebonne conformément à son règlement numéro 475-1.

ADOPTÉ

7886-05-11 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-143, 1001-144, 1001-145 et 1001-149 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-143, 1001-144, 1001-145 et 1001-149;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Jean-Luc

Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements de zonage numéros 1001-143, 1001-144, 1001-145 et 1001-149 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

7887-05-11 Herbe à poux – Offre de service des Ateliers artistiques Côte à Côte

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important de poursuivre le projet de sensibilisation à l'herbe à poux pour une 21<sup>e</sup> année.

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Ateliers artistiques Côte à Côte, datée du 9 mai 2011, au montant de 18 000,00\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil accepte la proposition de l'entreprise Ateliers artistiques Côte à Côte, datée du 9 mai 2011, au montant de 18 000,00\$, incluant les taxes, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, afin de poursuivre le projet de sensibilisation à l'herbe à poux sous forme de mise en situation et d'animation par des comédiens professionnels.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-069 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 18 000,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2690-418 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7888-05-11 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2011, monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un mandat d'enquête et d'audience publiques portant sur le *projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie*;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat débutera le 16 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a demandé à la MRC Les Moulins de désigner une personne-ressource qui pourrait répondre aux interrogations de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet précité;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE madame Chantal Laliberté, aménagiste, soit et est nommée à titre de personne-ressource afin de répondre aux interrogations de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet précité, lors de la tenue de l'enquête et de l'audience publiques, à compter du 16 mai 2011.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est nommé à titre de substitut afin de répondre aux interrogations de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet précité, lors de la tenue de l'enquête et de l'audience publiques, à compter du 16 mai 2011.

ADOPTÉ

7889-05-11 Échantillonnage sur le territoire du bassin versant de la rivière des Mille-Îles, année 2011

CONSIDÉRANT l'offre de service transmis par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL), laquelle est datée du 4 mai 2011 et concerne un échantillonnage sur le territoire du bassin versant de la rivière des Mille-Îles, année 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de connaissances sur la qualité réelle de l'eau dans divers secteurs du bassin versant permettra de mieux cerner l'état actuel du territoire, que le programme d'échantillonnage proposé permettra de pallier ce manque d'informations et fournira des précieuses données à la MRC pour planifier ses actions futures en vue de préserver la rivière Mascouche et autres cours d'eau de son territoire, de concert avec le COBAMIL;

CONSIDÉRANT QUE le COBAMIL a identifié des emplacements potentiels d'échantillonnage sur l'ensemble du territoire, dont trois dans la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait un échantillonnage par mois, par emplacement, de mai à novembre inclusivement, ainsi que 2 échantillons supplémentaires en été, suite à des précipitations importantes, pour un total de 9 échantillons en 2011, par station;

CONSIDÉRANT QU'en intégrant les données dans la banque de données sur la qualité du milieu aquatique (BQMA) du MDDEP, celles-ci deviennent aussi la propriété du MDDEP, ce qui implique qu'elles seront publiques et accessibles à ceux qui en feront la demande au gestionnaire de la banque de données (OBV, chercheurs, universités, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'échantillonnage inclura les données brutes des analyses d'eau, l'interprétation de ces données ainsi que la cartographie appropriée, lequel rapport sera remis à la MRC Les Moulins au plus tard 4 mois après la fin du programme d'échantillonnage 2011, soit en mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins pourra utiliser et diffuser les résultats selon ses besoins, que la version électronique du rapport final sera disponible publiquement

sur le site web du COBAMIL et pourra être utilisée aux fins du COBAMIL;

CONSIDÉRANT QUE le COBAMIL propose de répartir les coûts de ce programme d'échantillonnage entre les MRC, au prorata de leurs populations en 2010 et de la superficie de leur territoire, et que chacun de ces 2 paramètres (population et superficie) a un poids égal dans le calcul, soit 50%, le tout tel que défini dans l'offre de services;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ a accepté le projet d'échantillonnage du COBAMIL sur le bassin versant de la rivière Mascouche, en milieu agricole, et que le MAPAQ octroie donc une aide financière pour 2 ans d'un montant de 11 804\$/année, soit 23 608\$ au total, ce qui permet de diminuer très légèrement les coûts totaux du présent programme, mais, surtout, offrira un survol spatial des zones potentielles de pollution agricole;

CONSIDÉRANT QUE le programme complet d'échantillonnage, tel que proposé, comprend au total sept (7) stations d'échantillonnages, situées dans trois MRC. Advenant que seule l'une ou l'autre MRC accepte la présente offre, le COBAMIL procédera à l'échantillonnage des stations situées sur le territoire de la (des) MRC participante(s) seulement, selon la participation financière inscrite dans le tableau de l'offre de services;

CONSIDÉRANT QU'en cas de dépassement imprévu des coûts (ex : augmentation des frais d'analyse du laboratoire, dépassement d'honoraires hors du contrôle du COBAMIL, etc.), le COBAMIL contactera la MRC Les Moulins afin de lui soumettre des alternatives et/ou un nouveau budget;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la MRC Les Moulins paie au COBAMIL la somme de 5 055,00\$ pour les fins d'échantillonnage 2011, le tout selon les termes suivants :

1<sup>ème</sup> versement (40%) à la signature du contrat, 2<sup>ème</sup> versement (35%) le 15 juillet 2011 et 3<sup>ème</sup> versement (25%) à la remise du rapport. La MRC Les Moulins paiera le COBAMIL dans les 30 jours suivant la réception de la facture et les paiements se feront par chèque au nom du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL).

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et madame Danielle Messier, secrétaire-trésorière adjointe soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis afin de donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-069-1 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 055,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2470-410 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7890-05-11 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et

est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7891-05-11 Transferts de systèmes embarqués (boîtes de perception) pour autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de récupérer deux (2) boîtes de perception de deux (2) autobus et de les installer dans deux (2) autres autobus;

CONSIDÉRANT la soumission de monsieur Gérard Brière de l'entreprise ITSmax, datée du 5 mai 2011, au montant de 2 995,00\$, excluant les taxes, par transfert d'équipement d'un autobus vers l'autre;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le transfert de systèmes embarqués (boîtes de perception) de deux (2) autobus vers deux (2) autres autobus, pour un montant de 2 995,00\$, excluant les taxes, par transfert d'équipement, conformément à la soumission de monsieur Gérard Brière de l'entreprise ITSmax, datée du 5 mai 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-070 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 990,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien boîtes électroniques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7892-05-11 Paiement pour des travaux supplémentaires au futur bureau de la MRC situé au 710 boulevard des Seigneurs

CONSIDÉRANT QUE les services de la firme Nacev ont été retenus en vertu de la résolution numéro 7724-01-11;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Nacev de procéder à l'installation d'un cinquième panneau électrique et l'ouverture de ventilation au toit de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués par le propriétaire de l'immeuble, monsieur Paul Rossi;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur relativement aux coûts des travaux proposés par le propriétaire;

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les travaux pour l'installation du cinquième panneau électrique estimés à

6 500,00\$, excluant les taxes et l'ouverture du toit à 1 825,00\$, excluant les taxes, par le propriétaire, soient et sont autorisés à ces coûts selon la recommandation de l'ingénieur.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-071 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 8 325,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-528 « *Amélioration locative* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Martin Dion, citoyen de Mascouche, questionne relativement à l'offre de service du transport adapté. Monsieur Jacques Caron, citoyen de Terrebonne, pose quelques questions concernant l'offre de service du transport collectif.

7893-05-11 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier